

Crédits carbone: une ONG genevoise défie les Nations unies

CLIMAT • Noé21 a pointé de grosses arnaques lors de compensations d'émissions de CO₂. L'ONU pourrait réviser ses mécanismes.



Des crédits carbone bidon permettent à des industriels, notamment indiens, d'engranger de juteux bénéfices sous couvert de mesures environnementales. KEYSTONE

MARIO TOGNI

L'affaire a fait les gros titres du *New York Times*, du *Guardian* ou du *Monde*, mais étonnement peu de bruit en Suisse romande. En pointant du doigt des effets pervers importants du système onusien de compensation des émissions de CO₂ – les crédits carbone issus du protocole de Kyoto –, la petite ONG genevoise Noé21, rejointe par une coalition d'associations européennes, pourrait bien faire plier le secrétariat de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le 25 juin dernier, son comité de méthodologie a en effet validé en partie les critiques émises et ouvert la voie à une révision des mécanismes.

Si la bataille n'est pas encore gagnée – des organes onusiens

doivent encore se prononcer –, cette première victoire est déjà de taille. «Notre petit groupe – une trentaine de personnes impliquées en tout – a réussi à convaincre un mastodonte de l'ONU», s'extasie Chaïm Nissim, secrétaire de Noé21, qui peine encore à y croire.

«Crédits bidons»

C'est que l'affaire est particulièrement éloquent. Mais aussi très complexe. En analysant scrupuleusement des données, Noé21 et CDM Watch – ONG basée à Bruxelles – ont démontré qu'une grande partie des économies de gaz à effet de serre financées dans les pays du Sud sur la base du Mécanisme de développement propre (MDP) de l'ONU sont tout simplement «fictives». Ces «crédits bidon» ont même permis aux

industriels concernés – en Chine, en Inde et en Corée du Sud – d'engranger de juteux bénéfices sous couvert de mesures environnementales.

Au centre du scandale, le produit HFC-23, un gaz à effet de serre extrêmement nocif pour le climat, 11 700 fois plus que le CO₂. Généré à petite dose lors de la fabrication d'un gaz réfrigérant utilisé par l'industrie du froid (frigos, climatisation), le HFC-23 doit impérativement être éliminé par combustion. Au point que sa destruction permet d'obtenir en compensation des crédits carbone – de l'argent donc –, au même titre que pour un projet de parc éolien ou d'extraction de gaz naturel.

Un milliard de dollars par an

Seulement voilà. Une vingtaine d'industriels auraient fait de cette opportunité écolo un véritable business. «Il s'est avéré que certaines usines produisent beaucoup plus de ce gaz que nécessaire, afin d'en éliminer davantage et de recevoir ainsi plus de fonds», explique Chaïm Nissim. Selon les estimations de Noé21 et CDM Watch, les structures d'élimination de HFC-23 ont encaissé à ce titre environ un milliard de dollars par an depuis 2005.

Si la manœuvre est peu orthodoxe, elle est pourtant en phase avec les recommandations de l'ONU. Selon les ONG, un taux de production de ce gaz beaucoup trop élevé est admis, alors que l'industrie est capable techniquement d'en générer trois fois moins. Corollaire pour le climat: la méthodologie appliquée aux HFC-23 «augmente les émissions totales de gaz à effet de serre au lieu de les diminuer», concluent Noé21 et CDM Watch. Car l'envergure de l'arnaque est loin d'être négligeable. Sur les quelque 2 200 projets bénéficiant en ce moment du régime MDP, les vingt en question engloberaient environ la moitié du total des

tonnes d'équivalent CO₂ «économisées» dans les pays du Sud.

Une nouvelle méthodologie?

Sur la base d'un faisceau de soupçons, Noé21 avait déjà tiré la sonnette d'alarme auprès de l'ONU en 2007. Leur requête avait été refusée pour des raisons de forme. Entre-temps, un expert a été mandaté par l'association pour analyser précisément les données – pour le modeste salaire de 3 000 euros! – et la requête a été redéposée en mars dernier, grâce à l'appui d'autres organisations non gouvernementales. Une nouvelle méthodologie est proposée, qui vise à réduire de plus de 90% les «crédits pourris» générés par les projets HFC-23.

Pour Eva Filzmoser, directrice de CDM Watch, cela permettrait de «supprimer l'attractivité financière d'une surproduction artificielle de ces gaz». Chaïm Nissim ajoute: «Avec cette révision, on pourrait récupérer au moins 600 millions de dollars, et les réallouer dans des vrais projets de développement propre.»

Les marchés anticipent

Dans son avis technique du 25 juin, le comité de méthodologie du CCNUCC a finalement jugé la demande recevable. Si la révision est acceptée par les instances supérieures de l'organe onusien, elle pourrait toutefois n'intervenir qu'en 2013. «On espérait un blocage immédiat», regrette le secrétaire de Noé21. Mais qu'importe, il croit fermement que l'affaire a de bonnes chances d'aboutir au final: «Peut-être que nos objectifs seront revus à la baisse, mais le Secrétariat aux changements climatiques ne peut plus complètement passer outre.» Chaïm Nissim en veut pour preuve l'anticipation des marchés face à de probables changements à venir: «Depuis la révélation de ce scandale, le prix des certificats d'émission de CO₂ est largement parti à la hausse.» I

Certificats d'émission: mode d'emploi

Entré en vigueur en 2005, bien que signé en 1997 déjà, le protocole de Kyoto a instauré le système des certificats d'émission de gaz à effet de serre. Le détenteur de «crédits carbone» – un crédit correspond à l'émission d'une tonne de CO₂ –, peut dépasser les quotas qui lui sont imposés. En ce sens, ces certificats ont rapidement été dénommés «permis de polluer». En compensation, les revenus qui en découlent permettent de financer des projets de protection du climat.

Plusieurs marchés englobent les échanges des crédits carbone. Le principal est interne à l'Union européenne (ETS, pour Emission Trading Scheme). Un autre système s'intéresse particulièrement aux échanges entre pays industrialisés et ceux en voie de développement, le Mécanisme de développement propre (MDP). L'obtention de crédits carbone MDP sont conditionnés au développement de projets environnementaux

au Sud. De manière générale, le nombre total de certificats sur le marché est appelé à diminuer chaque année de 3%, afin de réduire progressivement les émissions.

Ces mécanismes controversés ont toutefois révélé de nombreux effets pervers, dont celui mis en lumière par l'ONG Noé21 (lire ci-dessus). Mais la plus importante critique porte sur une surévaluation globale des quotas d'émission de CO₂, attribués par la Commission européenne pour le Vieux-Continent. Il s'est avéré que beaucoup d'industries peuvent respecter les quotas sans faire le moindre effort... «Ce système à plein de défauts, reconnaît Chaïm Nissim, secrétaire de Noé21. Mais c'est celui sur lequel les parties ont pu se mettre d'accord. Il faut dénoncer les mauvais exemples, mais aussi reconnaître qu'il peut apporter de réelles réductions d'émission de CO₂.» MTI